

Nombre de conseillers titulaires : 156

Nombre de conseillers présents : 106

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre d'absents excusés : 50

1 – Finances

• Détermination du coefficient de répartition des travaux du commerce de Saint Quentin en Mauges

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de fixer les taux de répartition à 49 % pour chacune des dépenses propres au commerce et 51 % pour chacune des dépenses propres à la bibliothèque et décide de fixer les taux de répartition à 28 % pour les dépenses de maîtrise d'oeuvre propres au commerce et 72 % pour les dépenses de maîtrise d'oeuvre propres à la bibliothèque, et aux aménagements de l'espace culturel et de la place attenante.

2 – Achats/Marchés publics

• Attribution et autorisation de signature des marchés de travaux du pôle aménagement

Le Conseil Municipal retient à la majorité des membres présents, le classement des offres suivant :

pour le lot n° 1 : 1- MORINIERE 2 – BOISSEAU 3 - BLANDIN

pour le lot n° 2 : 1- DELAUNAY

pour le lot n° 3 : 1- GUEBER

pour le lot n° 4 : 1- GAILLARD

pour le lot n° 5 : 1- PEAU 2 – CONCEPT MENUISERIE 3 – AGENTEC DELAHAIE 4 – PAVAGEAU PASTRE 5 – DELION 6 - GAILLARD

pour le lot n° 6 : 1 - TRICOIRE GUY 2 – PEAU 3 – AGENTEC DELAHAIE 4 - PAVAGEAU PASTRE 5 - DELION

pour le lot n° 7 : 1 - USUREAU 2 – SONISO 3 – AGTI 4 – SATI

pour le lot n° 8 : 1 - TREMELO 2 - CBS

pour le lot n° 9 : 1- TREMELO 2 - HOLDING VINET 3 – APM 4 – TECHNI PLAFONDS

pour le lot n° 10 : 1- BAUDON 2 – PAILLAT NORBERT

pour le lot n° 11 : 1- TCS 2 - BORDRON 3 – OGER ROUSSEAU 4 – ABG CLIMATIQUE 5 - RAMERY

pour le lot n° 12 : 1 - TCS 2 - COUDRAIS 3 - CEGELEC

3 – Ressources Humaines

• Fixation des indemnités des élus

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de maintenir les montants des indemnités des élus correspondant à un pourcentage de l'indice brut 1027.

• Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, la modification du tableau des effectifs présenté.

• Convention de gestion CIA

Le Conseil Municipal autorise à la majorité des membres présents, la signature de la convention de remboursement avec l'École Nationale Supérieure Maritime dans le cadre du détachement d'un agent.

• Autorisation de recours au service civique

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la commune.

4 – Aménagement du territoire

- **Lancement de la procédure de modification n° 1 du PLU de Montrevault-sur-Èvre**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, le lancement de la procédure de modification du PLU.

- **Avis sur le projet de PLU de Mauges-sur-Loire**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents, le Plan Local d'Urbanisme de Mauges-sur-Loire tel qu'il est arrêté avec observation :

- l'Èvre doit être plus affirmée dans le projet de PLU au titre de dorsale touristique des Mauges.

5 – Foncier

- **Cession à titre gratuit d'une partie de parcelle - Installation d'un NRO à St-Pierre-Montlimart**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle 313 Al 1765 au profit du groupe TDF dans le cadre de l'installation d'un NRO à St-Pierre-Montlimart.

6 – Affaires scolaires

- **Subventions aux OGEC**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'arrêter les montants de subventions 2019 aux OGEC du territoire de Montrevault-sur-Èvre comme indiqués dans le tableau suivant :

28/01/19	2019				
	Pré-élém		Élémentaire		Total subvention
	Effectif 9/2018	Montant indiv.	Effectif 9/2018	Montant indiv.	
La Boissière	16	1 079	15	370	22 812
Le Fület	66	1 097	102	298	102 845
St-Rémy	43	1 093	104	338	82 157
La Chaussaire	0		81	326	26 422
Le Puiset	59	1 152	47	348	84 323
Le Fief	62	1 143	110	336	107 768
Montrevault	20	1 200	36	298	34 724
St-Pierre	95	1 221	163	321	168 309
Chaudron	27	1 213	39	326	45 469
St-Quentin	34	1 095	72	321	60 310
La Salle et Chap.	44	1 092	102	335	82 207
	466		871		817 345

- **Rythmes scolaires pour la rentrée 2019**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de maintenir le rythme scolaire à 4 jours sur la commune de Montrevault-sur-Èvre pour l'année scolaire 2019-2020 et à ce titre de demander une dérogation.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Mercredi 27 Mars 2019 à 20 heures 30